

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 27 avril 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/012/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Délégation du Conseil d'Arrondissements pour les Marchés à Procédures Adaptés.

Monsieur le Maire du 6^{ème} Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Par délibération en date du 10 avril 2026, le Conseil Municipal a donné délégation aux Conseils d'Arrondissements pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services, inférieurs au seuil de 90 000 Euros H.T. (quatre-vingt-dix mille euros) qui peuvent être passés sans formalités préalables et exclusivement destinés à assurer les compétences dévolues par la loi aux Mairies de Secteur.

Pour l'application de ces dispositions, le Maire d'Arrondissements peut recevoir délégation du Conseil d'Arrondissements dans les conditions fixées dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION 26/008/HN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10
AVRIL 2026
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Arrondissements donne délégation à Monsieur le Maire des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements, pour la durée de son mandat, pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services, inférieurs au seuil de 90 000 Euros H.T. (quatre-vingt-dix mille euros) qui peuvent être passés sans formalités préalables et exclusivement destinés à assurer les compétences dévolues par la loi aux Mairies de Secteur.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Arrondissements autorise Monsieur le Maire des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements à déléguer la signature de tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération en application des articles L.2511-27 et L.2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité
avec abstention du groupe :**

**Pour Marseille, 11^{ème} et 12^{ème}
arrondissements, la gauche, les écologistes
et les citoyens rassemblés**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**